

Convention CRAC et gestion des recours en Assurance construction – CRAC

Tout savoir sur l'exercice des
recours en construction

Code produit : CRAC

Niveau : Expertise

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public :

gestionnaires de sinistres
dommages ouvrage,
gestionnaires de recours subis,
courtiers spécialisés
connaissant les bases de
l'assurance construction

Prérequis :

aucun

Objectif

- maîtriser les mécanismes de la Convention de Règlement d'Assurance Construction (CRAC)
- optimiser les recours

Programme de la formation

1-Contexte juridique

- Loi du 4 janvier 1978
- Ordonnance du 8 juin 2005
- Place de la convention CRAC dans le système légal mis en œuvre

2-Gestion des recours dans la convention CRAC

- Champ d'application de la convention
- Procédure classique
 - Obligations de l'assureur dommages ouvrage
 - Expertise pour compte commun
 - Détermination du partage de responsabilité
 - Contestations possibles
 - Présentation du recours: le dossier commun d'instruction

- Sinistre (DCIS)
- Obligations des assureurs de responsabilité civile d'assurance
- Présentation des différentes commissions et leur fonction
- Recours dans le cadre de l'avenant n°1 de la convention CRAC
 - Procédure accélérée
 - Procédure pour les sinistres «collectifs»

3-Recours hors convention

- Champ d'application
- Recours amiable
- Recours judiciaire

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction «chaud» complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation «froid» complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Réalisation d'exercices pratiques